

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **6 mai 2013**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey et Louis Lachapelle.

Sont absents les conseillers Douglas Beard et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-05-106

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-dessous et en y ajoutant le point 9.1 *AFEAS : demande de présence au souper Gala-hommage aux bénévoles*

ORDRE DU JOUR
6 MAI 2013, 19 H 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 8 AVRIL 2013
4. CORRESPONDANCE
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses du 1er janvier au 31 mars 2012 et 2013
 - 5.2 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois d'avril 2013
 - 5.3 Autorisations de dépenses
 - A) CCU : Formation AQU «Le bon usage du PIIA»
 - B) Bibliothèque : assemblée annuelle 2013
 - C) École St-Félix : demande de subvention
 - D) Sûreté du Québec : fonds communautaire dédié à la sécurité publique de la MRC de Drummond
6. RÉGLEMENTS
 - 6.1 Adoption du règlement N° 546 sur le plan d'urbanisme
 - 6.2 Adoption du règlement N° 547 de zonage
 - 6.3 Adoption du règlement N° 548 de lotissement
 - 6.4 Adoption du règlement N° 549 de construction
 - 6.5 Adoption du règlement N° 579 sur les conditions d'émission des permis de construction
 - 6.6 Adoption du règlement N° 550 sur les permis et certificats
 - 6.7 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 584 sur la tarification des permis, certificats et autres demandes
 - 6.8 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 585 sur les activités commerciales liées à la vente, à l'achat ou à l'échange de métal
 - 6.9 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 515-2 modifiant le règlement N° 515 relatif aux chiens
7. DOSSIERS EN COURS
 - 7.1 Paroisse Saint-Luc
 - 7.2 Rechargement chemins municipaux : octroi contrat
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Indexation des droits exigibles : célébration mariage civil ou union civile
 - 8.2 Destruction des dossiers semi-actifs échus en 2013
 - 8.3 Planification, amélioration du réseau routier 2013
 - 8.4 Réparation bornes-fontaines
 - 8.5 Travaux de voirie : réparation mécanisée et manuelle en asphalte chaud
 - 8.6 Travaux de voirie : acquisition de ponceaux
 - 8.7 Changement de ponceaux : demande de soumissions
 - 8.8 Demande CPTAQ : Angèle St-Pierre
 - 8.9 Appui au projet de la Petite Chapelle St-Gérard
 - 8.10 Appui à la gestion de l'offre pour une agriculture, des emplois et des aliments d'ici
 - 8.11 Appui au livre blanc municipal
 - 8.12 Appui au bureau de poste de Saint-Félix
9. DIVERS
 - 9.1 *AFEAS : demande de présence au souper Gala-hommage aux bénévoles*
10. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 10.1 Rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires
11. RAPPORTS DES ÉLUS
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 8 AVRIL 2013

2013-05-107

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux du 2 et du 8 avril 2013 tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2012 ET 2013

La mairesse dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 et 2013. Un exemplaire de cet état est remis aux conseillers.

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS D'AVRIL 2013

2013-05-108

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2013, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	357 837,13 \$
Taxes	286 607,73 \$
Protection incendie	5 872,29 \$
Permis et dérogation	510,00 \$
Subvention entretien réseau routier	8 000,00 \$
Subvention MCCCCF et FCCQ – bibliothèque	54 055,28 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	1 746,55 \$
Autres revenus	1 045,28 \$
Dépenses	89 935,13 \$
Rémunération régulière	18 895,45 \$
Rémunération incendie	6 067,95 \$
Factures déjà payées	18 745,37 \$
Factures à payer	46 226,36 \$

Adoptée.

5.3 AUTORISATIONS DE DÉPENSES

A) CCU : FORMATION AQU « LE BON USAGE DU PIIA »

Aucun membre du CCU et aucun membre du conseil municipal ne sont disponibles pour participer à cette formation.

B) BIBLIOTHÈQUE : ASSEMBLÉE ANNUELLE 2013

2013-05-109

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le représentant municipal, Claude Lebel et la coordonnatrice de la bibliothèque à participer à l'assemblée annuelle du réseau Biblio à Nicolet le 7 juin 2013.

QUE la Municipalité paie les frais de déplacement au tarif en vigueur.

Adoptée.

C) ÉCOLE ST-FÉLIX : DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention ne rencontre pas les critères de sélection de la politique de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-110 Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de refuser la présente demande de subvention.

Adoptée.

D) SÛRETÉ DU QUÉBEC : FONDS COMMUNAUTAIRE DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE DRUMMOND

2013-05-111 Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas participer financièrement au *fonds communautaire dédié à la sécurité publique de la MRC de Drummond*.

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 546 SUR LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de leur adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-112 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, avec des modifications mineures suite à un avis de conformité de la MRC, le règlement visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey intitulé «*Règlement N° 546 sur le plan d'urbanisme*».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 547 DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de leur adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-113 Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, avec des modifications mineures prenant en compte les commentaires formulés lors de l'assemblée publique du 29 avril 2013 et prenant en compte un avis de conformité de la MRC, le règlement visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé «*Règlement N° 547 de zonage*».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 548 DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de leur adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-114 Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, sans changement, le règlement visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé «*Règlement N° 548 de lotissement*».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 549 DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement N° 549 remplaçant le règlement de construction a été adopté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-115 Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, sans changement, le règlement visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé

«Règlement N° 549 de construction».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 579 SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement N° 579 remplaçant le règlement administratif N° 303 a été adopté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-116

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, sans changement, le règlement visant le remplacement du règlement administratif de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé «*Règlement N° 579 sur les conditions d'émission des permis de construction*».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 550 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement N° 550 remplaçant le règlement administratif N° 303 a été présenté le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-117

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, avec des modifications mineures à l'article 24 suite aux observations formulées par l'inspecteur, le règlement visant le remplacement du règlement administratif de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé «*Règlement N° 550 sur les permis et certificats*».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

6.7 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 584 SUR LA TARIFICATION DES PERMIS, CERTIFICATS ET AUTRES DEMANDES

Un avis de motion est donné par la conseillère GINETTE BOUCHARD qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement, remplaçant les règlements N° 506 et N° 506-1, et intitulé «*Règlement N° 584 relatif à la tarification des permis, certificats et autres demandes*» sera présenté pour adoption.

6.8 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 585 SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES LIÉES À LA VENTE, À L'ACHAT OU À L'ÉCHANGE DE MÉTAL

Un avis de motion est donné par le conseiller CLAUDE LEBEL qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement intitulé «*Règlement N° 585 sur les activités commerciales liées à la vente, à l'achat ou à l'échange de métal*» sera présenté pour adoption. Ledit règlement vise à freiner les ardeurs des voleurs et revendeurs de cuivre et de métal.

6.9 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 515-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 515 RELATIF AUX CHIENS

Un avis de motion est donné par le conseiller LOUIS LACHAPELLE qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement, modifiant le règlement N° 515, et intitulé «*Règlement N° 515-2 relatif aux chiens*» sera présenté pour adoption. Ledit règlement ajoutera un élément à ce qui constitue une nuisance.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 PAROISSE SAINT-LUC : ENTENTE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE, par le contrat intervenu le 5 novembre 2010, la Fabrique de la paroisse Saint-Luc a cédé l'ancien presbytère à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'acte de cession, la Municipalité assumait, jusqu'au 30 avril 2013, certaines obligations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est disposé à discuter avec la Fabrique de l'extension de la période d'application de ces obligations;

CONSIDÉRANT QU'il y a un litige relatif à la signature d'une promesse de vente de l'ancien presbytère par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-118

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'attendre la résolution complète et finale du litige susmentionné avant d'entreprendre des pourparlers avec la Fabrique relativement au renouvellement de certaines obligations assumées par la Municipalité lors de la cession de l'ancien presbytère.

QUE la Municipalité continue d'assumer, sur une base purement volontaire et sans aucune garantie de durée, les obligations suivantes :

- l'entretien de la pelouse d'une partie du terrain de l'église (lot 12M-P du rang 6 du cadastre du Canton de Kingsey);
- le déneigement des aires de circulation autour de l'église ;
- l'approvisionnement en eau potable pour l'église.

QUE ces services soient fournis sans contrepartie et à titre d'aide à la Fabrique.

Adoptée.

7.2 RECHARGEMENT CHEMINS MUNICIPAUX : OCTROI CONTRAT

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

RECHARGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX

Jeudi le 25 avril 2013

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Osiel Ridriguez, Excavation Tourigny
Bruno Gamache, municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey
Stéphanie Hinse, municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission rechargement de chemins municipaux »

RAPIÉÇAGE	Excavation Hémond	Excavation Tourigny	J. Noël Francoeur
Tarif par tonne métrique	15,35 \$	19,85 \$	13,97 \$
X 2 680			
Total, taxes exclues	41 138 \$	53 198 \$	37 439,60 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le rechargement des chemins municipaux énumérées dans le « Rapport de l'ouverture des soumissions pour le rechargement des chemins municipaux » du 25 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faite pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-119

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le rechargement des chemins municipaux à *J.Noël Francoeur Inc.* au tarif de 13,97 \$ la tonne métrique, pour un montant total estimé de 2 680 tonnes, soit un montant approximatif de 37 439,60 \$ plus les taxes applicables.

Que l'octroi du contrat est conditionnel à la réception du certificat de conformité du granulat.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de rechargement des chemins municipaux avec le(s) représentant(s) de *J.Noël Francoeur Inc.*, et à signer toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 INDEXATION DES DROITS EXIGIBLES : CÉLÉBRATION MARIAGE CIVIL OU UNION CIVILE

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement N° 568, relatif à la tarification des droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile, prévoit que le montant des droits sera indexé annuellement au premier avril;

CONSIDÉRANT QUE les droits exigibles sont publiés annuellement à la *Gazette officielle du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-120

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, les droits exigibles soient de 263,00 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'intérieur de l'Hôtel de Ville et de 350,25 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, conformément à la publication des tarifs des frais judiciaires dans la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée.

8.2 DESTRUCTION DES DOSSIERS SEMI-ACTIFS ÉCHUS EN 2013

2013-05-121

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière de procéder à la destruction des documents dont le délai de conservation est échu en 2013 tel qu'il est prévu au calendrier de conservation des archives adopté le 20 janvier 2005 par les *Archives Nationales du Québec*.

QUE la destruction des documents soit effectuée par la compagnie *Shred-it*.

Adoptée.

8.3 PLANIFICATION, AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2013

2013-05-122

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander au député Sébastien Schneeberger une aide financière pour effectuer les travaux suivants :

- rechargement du chemin Letarte sur l'ensemble de la chaussée;
- remplacement de deux ponceaux dans le rang 9 et creusage de fossés;
- rechargement du rang 7 entre la route Carson et le rang 6 ;
- rechargement du chemin de la Rivière, entre le chemin des Domaines et le tronçon asphalté.

QUE le coût des travaux est estimé à 252 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

8.4 RÉPARATION BORNES-FONTAINES

2013-05-123

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics de procéder à la réparation de la conduite du réseau de bornes-fontaines située sur la route 243 à proximité de la COOP tout en respectant les normes du ministère des Transports du Québec puisque la réparation sera effectuée à l'intérieur de l'emprise de ce dernier.

Adoptée.

8.5 TRAVAUX DE VOIRIE : RÉPARATION MÉCANISÉE ET MANUELLE EN ASPHALTE CHAUD

2013-05-124

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics de procéder à la réparation mécanisée et manuelle en asphalte chaud pour la correction des « rouillères » sur le 4^e rang-Lampron, le pavage de l'accotement de la rue Comeau et la réparation du pavage existant de la route 243 suite à la réparation de la borne-fontaine avec Pavage Veilleux au montant approximatif de 9 747 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

8.6 TRAVAUX DE VOIRIE : ACQUISITION DE PONCEAUX

2013-05-125

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition de ponceaux de type spiralco pour effectuer les travaux de remplacements suivants :

- situé à proximité du 48 chemin des Domaines;
- situé sur le chemin de la Rivière à l'intersection du chemin des Domaines;
- situé sur le chemin Kingsey Townline à 440 mètres vers le nord de l'intersection avec le troisième rang.

QUE le coût d'acquisition des ponceaux est estimé à 4 365,49 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

8.7 CHANGEMENT DE PONCEAUX : DEMANDE DE SOUMISSIONS

Une copie du document « Cahier de charges, changement de ponceaux » est remise à chacun des conseillers présents.

2013-05-126

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer des invitations écrites (cahier de charges) pour le changement de ponceaux.

QUE le cahier de charges soit approuvé par les membres du conseil.

QUE les soumissions soient reçues au plus tard le 23 mai 2013 à 10 h, l'ouverture ayant lieu le jour même, à 10 h 05, au bureau municipal.

Adoptée.

8.8 DEMANDE CPTAQ : ANGÈLE ST-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, M^{me} Angèle Saint-Pierre, s'est adressée à la Commission pour obtenir l'autorisation d'exploiter une sablière sur le lot 16P du rang 3 du cadastre du Canton de Kingsey en janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a pas appuyé la demande de M^{me} Saint-Pierre auprès de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Saint-Pierre, s'adresse de nouveau à la Commission pour la même demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'exploitation est localisé dans la zone AF4 et que l'accès au site est localisé dans la zone R1;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la sablière est un chemin sur lequel on y retrouve une ambiance champêtre et où sont implantées des résidences dont les résidents jouissent d'une certaine quiétude;

CONSIDÉRANT QUE la structure du chemin public donnant accès au site visé n'est pas conçu pour une circulation intense de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE le site et les accès sont utilisés dans un milieu naturel peu altéré;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-127

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal n'appuie pas la demande de M^{me} Angèle Saint-Pierre auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée.

8.9 APPUI AU PROJET DE LA PETITE CHAPELLE ST-GÉRARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place un programme d'accueil des jeunes familles dans le noyau villageois en 2010 visant à réduire la taxe foncière et en raison de la situation géographique de Saint-Félix-de-Kingsey ;

CONSIDÉRANT QUE le principal enjeu de la municipalité vise la revitalisation de la communauté et pour y arriver elle doit nécessairement améliorer son attractivité en développant une image positive autour d'une agriculture forte et diversifiée;

CONSIDÉRANT QUE la communauté profite de la visibilité qu'offre la *Petite Chapelle*, qui par le fait même devient un outil promotionnel du développement du territoire de la municipalité. La fierté d'appartenir à la collectivité incite les citoyens à tisser des liens entre eux et à s'identifier à un symbole rassembleur comme la *Petite Chapelle*;

CONSIDÉRANT QUE la *Petite Chapelle* est devenue, pour la municipalité, un projet unificateur de la communauté, en accroît la visibilité et permet ainsi d'attirer les jeunes à venir s'y établir et à y travailler;

CONSIDÉRANT QUE la *Petite Chapelle* renforce l'homogénéité de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, appuyé par tous les organismes du milieu doit se servir d'une image renouvelée afin d'attirer les jeunes familles, d'appuyer la relance économique et d'améliorer le cadre de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la *Petite Chapelle* est un outil promotionnel essentiel pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-128

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil se serve de l'image de qualité de la *Petite Chapelle* et de sa réputation régionale afin de mieux faire connaître Saint-Félix-de-Kingsey, d'améliorer son attractivité et d'augmenter sa visibilité et ses attraits pour:

- favoriser l'accueil et l'établissement de populations nouvelles;
- promouvoir le retour des jeunes;
- miser sur le caractère naturel et champêtre du territoire de Saint-Félix-de-Kingsey;
- renforcer l'homogénéité du milieu communautaire reconnu pour son dynamisme.

Adoptée.

8.10 APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE POUR UNE AGRICULTURE, DES EMPLOIS ET DES ALIMENTS D'ICI

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est le mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici.

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-129

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité appuie «GO5 coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre» et soutienne le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

Adoptée.

8.11 APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL

2013-05-130

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer le livre blanc municipal «L'avenir a un lieu» de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

Adoptée.

8.12 APPUI AU BUREAU DE POSTE DE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite du service à la clientèle offert par le bureau de poste de Saint-Félix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des heures d'ouvertures actuelles du bureau de poste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite de l'emplacement actuel du bureau de poste;

EN CONSÉQUENCE,

2013-05-131

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'informer Postes Canada que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire que le bureau de poste de Saint-Félix conserve son emplacement actuel.

Adoptée.

9. DIVERS

9.1 AFEAS : DEMANDE DE PRÉSENCE AU SOUPER GALA-HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Monique Lachance au volet hommage du prix du bénévolat en loisirs et en sport Dollard-Morin 2013;

2013-05-132

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le conseiller Louis Lachapelle à participer au souper Gala-Hommage du prix du bénévolat en loisirs et en sport Dollard Morin.

QUE la Municipalité paie les frais de repas s'élevant à 12 \$ ainsi que les frais de déplacement au tarif en vigueur.

Adoptée.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

11. RAPPORTS DES ÉLUS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2013-05-133

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.